

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2016

### Présents :

Alain Delhoume, Serge Roux, Bernadette De Angeli, Jean-Pierre Floch, Jean-Luc Dufour, Joëlle Duqueroix, Lionel Guillot, Jacques Guy, Thierry Lachaise, Patricia Lansade, Marie Claire Dupic, Bernard Trouville, Cécile Fougeras, Sylvie Tête-Léonard et Philippe Cortès.

### Excusés :

Véronique Barinotto représentée par Serge Roux, Christian Dubreuil par Cécile Fougeras, Séverine Desbourdelle par Lionel Guillot et Aurélie Teillou représentée par Alain Delhoume.

Jean-Luc Dufour est désigné secrétaire de séance.

En préambule, M le Maire évoque :

- l'avancée des travaux de révision du PLU : le PADD doit être validé par le Conseil pour une présentation publique le 21 octobre à 20h30 ;
- le réseau de chaleur est en place, la mise en service de la chaudière bois sera effectuée le 28 septembre ;
- les travaux de voirie prévus cet été se sont déroulés dans de très bonnes conditions ;
- un abri-bus va être implanté à Senon, début des travaux le 27 septembre ;
- les études concernant l'assainissement collectif du Theil vont débuter en fin d'année 2016.

Les compte-rendus des séances du Conseil municipal des 10 juin et 9 juillet sont approuvés à l'unanimité.

### 1. Commission Urbanisme du 3 septembre 2016.

#### **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

Le texte du PADD du nouveau PLU doit faire l'objet d'un débat final suivi d'un vote arrêtant le contenu du document fixant les orientations de la municipalité en matière d'urbanisme et de développement durables. Le texte a été discuté en commission d'urbanisme le samedi 3 septembre. A l'issue de ce travail, il a été demandé à Mme Bergeron d'améliorer la lisibilité du document en précisant, en apportant des nuances ou parfois en supprimant un certain nombre de propositions qui ne se justifient pas pour notre commune.

Il faut que le contenu du PADD corresponde à un texte concis restant accessible au grand public et qu'il soit le reflet fidèle de la volonté des membres du conseil, intégrant les souhaits exprimés et les décisions consen-

suelles adoptées à l'issue des nombreuses réunions tenues depuis un an et demi. C'est ce texte amélioré qui est proposé au Conseil.

Une présentation complète du PADD est disponible dans ce bulletin.

#### **Corridors écologiques et boisements.**

Lors de la réunion de travail du 2 septembre, Thierry Dubourg (Eco-Save) et Olivier Dom (Espaces Naturels, Limoges Métropole) nous ont présenté le résultat du travail qu'ils ont réalisé en collaboration et effectué au début de l'été 2016 sur notre territoire. Les haies du bocage qui présentent un intérêt incontestable pour favoriser la mobilité et l'habitat temporaire de la faune sauvage sont maintenant identifiées. Leur travail a permis également de recenser l'existence de discontinuités de cheminement qui pourraient être comblées afin d'améliorer les corridors. Les haies qu'il est question de classer afin de mieux les protéger sont pour une très large majorité le long de chemins publics. Un faible linéaire se trouve le long de chemins non cadastrés situés en domaine privé, dans ce cas, avec le soutien de la chambre d'agriculture, les propriétaires concernés peuvent obtenir des aides spécifiques provenant de la PAC (mesures agro-environnementales) pour restaurer le bocage.

Concernant les boisements, quelques boisements supplémentaires seront ajoutés à ceux qui figuraient déjà dans le PLU 2005. Le classement des boisements du nouveau PLU sera défini en concertation avec les services du conseil départemental qui réglementent les boisements en Haute-Vienne et le règlement du PLU sera en cohérence avec les prescriptions de l'arrêté départemental.

***A l'unanimité, le Conseil valide le PADD présenté et les propositions de corridors écologiques.***

### 2. Commission Finances du 12 septembre 2016

### 2.1 Exécution du Budget au 10 septembre 2016

L'analyse de l'exécution du budget principal montre un déroulement conforme sans surprise. Les chiffres présentés sont arrêtés fin août, ce qui représente 66% de l'année.

En fonctionnement, les dépenses sont réalisées à 64%, les recettes à 67%.

Le chapitre 011 Charges à caractère général n'appelle pas de remarques.

Le chapitre 012 Charges de personnel présente une consommation de 67%, ce taux est essentiellement dû à l'article Salaires des personnels non titulaires qui est utilisé à 69% (remplacements de titulaires absents pour maladie).

Le chapitre 065 Autres charges de gestion courante nécessite une DM n°2 afin de prendre en compte le montant exact de la subvention de fonctionnement versée au SIEPEA qui n'était pas connue au moment du vote du Budget, soit + 7400.00€ pour la porter à 159 000.00€.

Les recettes de fonctionnement n'appellent aucun commentaires particuliers, les DM nécessaires ayant été votées en juin 2016.

Sur la section Investissement, notons la réalisation du Réseau de chaleur avec un montant actuel de dépenses de 143 181.61€ et le règlement de 80 715.93€ en frais d'études, appels d'offres et honoraires des cabinets d'architectes (construction du gymnase).

**A l'unanimité, le Conseil valide la Décision Modificative n°2.**

### 2.2. Personnels

- Comme évoqué précédemment, le contrat aidé (Emploi d'Avenir) de Thibaut Montaletang arrive à terme en octobre 2016, il est proposé de pérenniser son emploi en le recrutant sur un poste de stagiaire adjoint technique 2eme classe.

- Après le départ en retraite d'Annie Nicolas et son remplacement sur son poste d'ATSEM par Marie Clavaud, il faut faire face à un besoin (ménage, éventuellement remplacement aux écoles). L'embauche d'un jeune sur un poste d'Emploi d'Avenir est proposée, c'est Amandine Hamel qui est recrutée à compter du mois d'octobre.

**A l'unanimité, le Conseil donne son accord à ces propositions de pérennisation et de recrutement.**

### 2.3. Demandes de subventions 2017 au Conseil départemental

La commission propose de demander des subventions :  
- pour la mise en place d'une stèle mémorielle permettant d'y apposer les plaques commémoratives des défunts dont les cendres ont été dispersées dans le jardin

du souvenir;

- pour la réfection éventuelle de la toiture de l'église.

**Le Conseil valide ces propositions.**

### 3. Commissions Affaires scolaires, Voirie et travaux du 10 septembre 2016

#### **3.1. Commission affaires scolaires**

- Rentrée scolaire 2016/2017

Les effectifs des écoles sont de 155 enfants à l'école élémentaire et de 89 enfants à l'école maternelle (actuellement 85 présents plus trois nouveaux à la rentrée de janvier 2017).

(voir les effectifs par classe dans le Rubrique Infos)

- Restaurant scolaire

Ce sont actuellement 75 enfants de maternelle (avec 4 "Plans d'Accueil Individualisé") et 140 élémentaires (avec 1 PAI) qui prennent leurs repas au restaurant scolaire.

- Garderie

35 enfants de maternelle et 70 de l'élémentaire fréquentent les deux garderies.

La commission propose d'étudier l'aménagement de la cours de récréation de l'élémentaire. Une rencontre, au cours du printemps 2017 sera organisée avec les enseignants, les parents d'élèves et le personnel communal pour les associer au projet.

**Le Conseil valide cette proposition.**

#### **3.2. Commission travaux/voirie**

Voici la liste de travaux déjà réalisés :

- **bâtiments** : Pour l'école élémentaire, notons la réfection complète de la salle de classe de M. Maumy, la remise en état de la salle de classe de Mme Maumy, la fin des travaux à la salle de bibliothèque, l'aménagement du bureau de la directrice, l'enlèvement de la vieille chaufferie sous l'école, le changement des vieilles huisseries et la réfection d'une partie de la toiture de l'école. Enfin la toiture du logement jouxtant la salle polyvalente a également été refaite.

- **travaux routiers** : le trottoir face au contrôle technique est terminé, le traitement des eaux de surface dans le village de Vauzelle ainsi que la canalisation des eaux pluviales du chemin VTT qui monte à la Châtre et au village de Senon ont été réalisés.

- les **travaux d'enduit** ont été effectués sur la rue et la route des Monts, la ruelle de la Châtre, la rue de la Celle, la route du Boschaudier, l'allée des Charriers, l'allée des Prades et la rue de l'ancien village à Senon.

- l'**élagage** a été effectué le long de la route de Chevillou, de l'allée du Theil et de la route des Monts.

Travaux à engager avant la fin 2016 :

- la réparation d'un aqueduc au village du Theil ;
- la réfection de l'éclairage intérieur de la salle polyvalente et l'installation d'une porte de séparation entre les toilettes et la salle ;
- la pose des pare ballons au stade ;
- éclairage public : à partir du mois d'octobre, l'extinction de l'éclairage public de minuit à 6 heures sera étendue à tous les secteurs validés lors du dernier conseil ;
- transport scolaire : l'abri-bus de Senon sera installé fin septembre et ceux de la Croix des Charriers et de la Celle seront renforcés ;
- Limoges Métropole va prendre à son compte la compétence déneigement à partir d'octobre 2016.

Travaux prévus en 2017 :

- le drainage du terrain de foot d'entraînement ;
- l'aménagement des abords du cimetière avec la mise en place d'un passage piéton surélevé au niveau de l'entrée côté de la Gagnerie et la pose de bordures et marquage au sol pour diminuer la vitesse sur la RD 128 entre le cimetière et la place de l'Eglise.

La commission propose d'élargir la zone à 30 Km/h à l'ensemble du bourg (déjà mis en place sur trois entrées) et la création d'un passage piéton de la mairie vers le parking en face.

**Le Conseil valide à l'unanimité cette proposition.**

- problème de sécurité à la Châtre: le projet d'aménagement d'un rond point a été soumis au Conseil Départemental pour avis et demande de financement.

#### **4. Commission Vie Associative du 2 septembre 2016**

**Associations présentes** lors de la réunion de rentrée : Amis du Camp de César, AS St-Gence Foot, En K Danse, Lémovices en Fête, SGAPE, St-Gence Athlé, Bushido 87, Comité local FNACA, Tonic séniors, Secours Catholique.

La mise en sommeil du Vélo Club est confirmée et une réunion prévue le 23 septembre a pour objet la reprise de l'activité "Pétanque" avec création d'un nouveau club.

##### **4.1- Le point sur le projet de gymnase**

Les derniers appels d'offres sont en cours auprès des entreprises. Des sondages archéologiques d'évaluation ont été réalisés fin juin par l'INRAP. Si la Direction archéolo-

gique Nouvelle Aquitaine nous donne le feu vert rapidement, la construction pourrait démarrer fin novembre, pour une durée de 14 mois. L'implantation du bâtiment, le plan de la salle principale et des annexes sanitaires, techniques et espaces de rangement et de convivialité sont présentés. Un courrier sera adressé aux associations pour qu'elles précisent le nombre et le volume des accessoires qui leur sont indispensables, afin de pouvoir leur attribuer, sous les tribunes, l'espace de rangement nécessaire à leur activité. Un deuxième courrier sera expédié plus tard, concernant les créneaux d'utilisation souhaités. Le gymnase sera entièrement financé par le budget communal de Saint-Gence (avec des aides de l'État, de la région Nouvelle Aquitaine et du département de la Haute-Vienne).

Les utilisateurs prioritaires seront les enfants des écoles de Saint-Gence, les enfants inscrits à l'ALSH du Siepa, les membres des associations sportives de Saint-Gence, pour leurs entraînements et compétitions.

##### **4.2.- Utilisation de la salle polyvalente en 2017.**

Plusieurs créneaux seront indisponibles pour cause d'élections : bureaux de vote du 23 avril et 7 mai (présidentielles) et du 11 et 18 juin (législatives).

##### **4.3. Autres informations.**

###### **« Tapage nocturne »**

Il est annoncé à toutes les associations que les activités productrices d'émissions sonores **intenses et perceptibles de l'extérieur** de la salle polyvalente **ne seront plus tolérées au-delà de 2 heures du matin** : fermer les huisseries extérieures et réduire le son

###### **Contrat de location de la salle et des accessoires pour repas**

Il est rappelé que toute utilisation de la salle polyvalente doit être précédée d'un contrat établi entre M le maire de St-Gence et l'utilisateur de la salle, signé une semaine avant la date d'utilisation et que le contractant doit présenter une attestation d'assurance couvrant un éventuel dégat ou sinistre occasionné lors de l'utilisation des salles ou matériels mis à disposition.

#### **5. Intercommunalité**

##### Limoges Métropole

La loi NOTRE consacre la possibilité pour une **communauté d'agglomération**, qui perdrait son statut de capitale régionale, de pouvoir se transformer en **communauté urbaine** en dérogeant au seuil démographique de 250 000 habitants. Pour ce faire et en conformité avec les règles actuelles, cette com-

munauté d'agglomération doit exercer l'ensemble des compétences obligatoires d'une communauté urbaine et son conseil délibérer en ce sens, selon les modalités de majorité qualifiée habituelles, avant le 1er janvier 2020

C'est ainsi que Amiens, Besançon, Caen, Châlons-en-Champagne, Clermont-Ferrand, Limoges, Metz, Montpellier et Poitiers vont profiter de cet aménagement législatif.

Alain Delhoume, maire présente les enjeux du passage en Communauté Urbaine de l'Agglo :

- *tabler sur une dotation de l'Etat de 3,2 millions d'euros supplémentaires, à compter de 2017 si la décision est prise avant fin 2016 ;*

- *espérer que Limoges sera une CU modeste parmi des CU riches plutôt qu'une Agglo riche parmi les plus modestes, ce qui favorisera la péréquation nationale au sein des intercommunalités ;*

- *conserver l'attractivité du territoire en positionnant Limoges au niveau d'autres grandes aires urbaines (Poitiers, Clermont, Angers, Mulhouse ...) ;*

- *exercer pleinement des compétences essentielles avec des services nouveaux (réseaux numériques, transition énergétique ...) ;*

- *mettre en place une "conférence des Maires" qui ouvrira la gouvernance de la future CU et permettra une meilleure participation à l'élaboration du projet de territoire.*

*En conclusion, les maires ne perdraient ni en capacité d'action, ni en légitimité et les habitants y gagneraient avec des services plus nombreux et de meilleure qualité.*

***Après un long débat, le passage de la Communauté d'Agglomération en Communauté Urbaine est approuvé à l'unanimité.***

Syndicat Intercommunal pour l'Enfance, la Petite Enfance et l'Adolescence (SIEPEA)

Le conseil municipal valide une modification des représentants de la commune au sein du Conseil syndical du Siepea :

Aurélien Teillou qui était titulaire est remplacé par Thierry Lachaise, lui-même qui était suppléant est remplacé par Véronique Barinotto.

- Multi-Accueil : très bon taux d'occupation, avec 24 places occupées sur les 25 offertes auxquels s'ajoutent les "occasionnels". En fin d'année 2016, un point précis (fonctionnel et financier) sera effectué après une année entière de fonctionnement sous gestion du Siepea.

- Accueil de Loisirs Sans Hébergement : l'été a vu une excellente fréquentation avec une moyenne de 48 enfants/jour et avec des pointes à 90 !

Par commune, on note les chiffres suivants :

Veyrac : 47%, St-Gence 37% et Peyrilhac 12%.

Les Temps Activité Pédagogique (TAP)

Depuis la rentrée, la commune de Saint-Gence a du mettre à disposition du Siepea deux ATSEM afin d'assurer l'encadrement des TAP en maternelle.

Prochaine séance du Conseil municipal :

le 10 novembre 2016

## **LISTE DES ASSOCIATIONS COMMUNALES & PRESIDENTS**

### **FOOTBALL : A.S.S.G**

Mme CHAUMONT Marie-Claude

Tél : 06.75.74.89.17

3, rue de la Côte 87510 NIEUL

Tel : 05.55.75.66.01

Mr CHAUCHET Sébastien

Tél : 06.24.29.05.63

Adresse mail : [marie.chaumont@hotmail.fr](mailto:marie.chaumont@hotmail.fr) - [s.chauchet@orange.fr](mailto:s.chauchet@orange.fr)

### **E.F.G. :**

M. RAFFIER Arnaud

Tél : 06.22.18.47.13

M. PRUGNAUD Charles

### **GYM CLUB :**

Mme ROUX Françoise

Tel : 05.55.75.89.12

3 rue la Croix des Charriers 87510 Saint-Gence

Tél : 06.89.90.29.97

Adresse mail : [fduboisset.acp@wanadoo.fr](mailto:fduboisset.acp@wanadoo.fr)

### **CLUB DE DANSE :**

Mme PELTIER Nadège

Tel : 06.20.74.21.40

Enfants , En K Danse

2, route de la Lande 87510 Saint-Gence

Adresse mail : [nbardet@neuf.fr](mailto:nbardet@neuf.fr)